



DECISION MUNICIPALE N°002/D/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/BSIGAMP/2021
PORTANT ATTRIBUTION

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM, Maitre d'Ouvrage

Vu la constitution

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2003/651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 87/02 du 02 janvier 1987 portant réglementation du Service Après-Vente;

Vu L'Arrêté n° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du Dossier d'Appel d'Offres;

Vu L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics,

Vu La circulaire n° 003/CAB/PM relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics.

Vu Arrêté n°038/CAB/PM du 15 Mai 2014 mettant en vigueur les DAO pour la passation des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics.

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'A.R.M.P ;

Vu La circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2021.

Vu le dossier d'appel d'offres National Ouvert N°001/DAONO/RS/D-VNT/COMMUNE D'AMBAM/SG/SIGAMP/2021 DU 05/02/2021 pour les Travaux de Construction d'un Bloc de deux (02) Salles de Classe dans Certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Ambam pour le Compte du Ministère De la Décentralisation et du Développement Local, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud,

Vu le procès-verbal de la CIPM d'Ambam en sa session du 15 Mars 2021

Vu la proposition d'attribution N°002/RS/DVNT/C-AMBAM/CIPM/2021 du 22 Mars 2021 de la commission interne de passation des marchés de la commune d'Ambam

DECIDE

Article 1^{er}: Les ETS MADJAD BATISSE, TEL (237) 656 767 565, attributaire de la lettre commande relative au lot 2 dudit Dossier d'Appel d'Offres portant sur les Travaux De Construction D'un Bloc De Deux (02) Salles de Classe A l'Ecole Publique de NKOL-EFOULAN, dans la Commune d'Ambam pour le Compte du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Département de la Vallée du Ntem, Région Du Sud, Pour un montant TTC de 21 000 000 FCFA (vingt un million de francs) à exécuter dans un délai de trois (03) mois

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- DDMINIMAP/VDNT
- DDMINDEVEL/VDNT
- ARMP/SUD
- CF/DVNT
- CIMP/C-AMBAM ET SG/C-AMB
- INTERESSE ET ARCHIVAGE

AMBAM le..... *25 Mars 2021*

LE MAIRE de la Commune d'AMBAM,
Maitre d'ouvrage



Samson Ovono Ambam

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-travail-patrie

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU SUD

DÉPARTEMENT DE LA VALLÉE DU NTEM

COMMUNE D'AMBAM

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE LA COOPERATION DU DEVELOPPEMENT
LOCAL ET DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DU SUIVI INTERNE DE LA GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - work - fatherland

MINISTRY DECENTRALISATION AND LOCAL
DEVELOPMENT

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

AMBAM COUNCIL

SECRETARY'S OFFICE

LOCAL DEVELOPMENT COOPERATION AND
PUBLIC PROCEDURE SERVICE

OFFICE FOR ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF
PUBLICS CONTRACT

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION N°002/C/DVNT/C- AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2021

PORANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE
COMMANDE RELATIVE AU LOT 1 DE L'APPEL NATIONAL OUVERT
N°001/DAONO/RS/D-VNT/COMMUNE D'AMBAM/SG/SIGAMP/2021 DU 05/02/2021 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE
DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'AMBAM POUR LE
COMPTE DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM, Maitre d'Ouvrage communique

PAR DECISION N°002/D /C-A/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2021 DECLARE Les ETS MADJAD
BATISSE, TEL (237) 656 767 565, attributaires de la lettre commande du lot 2 relatif au dossier d'appel
d'offres N°001 /DAONO /RS/VDNT/C-AMBAM/SG/SIGAMP/2020 du 05 février 2021 pour les
travaux de Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de NKOL-EFOULAN,
dans la Commune d'Ambam, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud, pour le compte du
MINDEVEL. Pour un montant TTC de 21 000 000 FCFA (vingt un million de francs) à exécuter dans
un délai de trois (03) mois

Le directeur dudit établissement est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la
mairie d'Ambam, au SIGAMP sis à la bibliothèque municipale d'Ambam pour recevoir notification de
cette décision et pour établissement du projet de la lettre commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous
quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il
y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires
non retenus.

COPIES :

- DDMINIMAP/VDNT
- DDMINDEVEL/VDNT
- ARMP/SUD
- SG/C/AMBAM
- CIMP/C-AMBAM
- CF/DVNT
- INTERESSE
- ARCHIVAGE

AMBAM le 25 MARS 2021

LE MAIRE de la Commune d'AMBAM,
Maitre d'ouvrage

